



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 26 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 20 octobre 2020.

### Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie ~~AVÉ-DELATTRE~~, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ~~ANDRZEJCZAK~~, Michaël ANIÉRÉ, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Nicolas BOUCHEZ, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Alain DÉE, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, Laurent ~~DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, Jean-Marcel ~~GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno ~~RACZKIEWICZ~~, Ahmed RAHEM, Claude ~~RÉGNEZ~~, Régis ROUSSEL, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël ~~VERFAILLIE~~, Éric ~~WARMOES~~, Francis ~~WOJCIWICZ~~, Raymond ZINGRAFF.

### Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET

Monsieur Éric BLONDIAUX

Monsieur Agostino POPULIN (arrivée constatée au cours de la présentation du présent point)

### Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM

Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT

### Liste des délégués excusés :

Monsieur Michel BLAISE

### Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Annie AVÉ-DELATTRE

Madame Véronique DUPIRE

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK

Monsieur Michaël ANIÉRÉ

Monsieur Arnaud BAVAY

Monsieur Nicolas BOUCHEZ

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE  
Monsieur Alain DÉE  
Monsieur Bruno RACZKIEWICZ  
Monsieur Claude RÉGNIEZ  
Monsieur Régis ROUSSEL  
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE  
Monsieur Éric WARMOES  
Monsieur Francis WOJTOWICZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Grégory LELONG

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020\_10\_04**

**Objet : Création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport et désignation des membres**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.1413-1 et L.1414-4,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes établie le 17 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut, transmise au Contrôle de Légalité le 21 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

***Considérant que :***

***L'article L.1413-1 du CGCT dispose notamment que « (...) les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».***

Dès lors, compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante et dans la mesure où le service public des transports urbains du Valenciennois fait l'objet d'une délégation, il est nécessaire de procéder à la création d'une nouvelle Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT).

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, cette Commission a notamment pour rôle :

- D'examiner chaque année le rapport établi par le délégataire de service public, qui vise à retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de service public et à permettre une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;
- D'émettre un avis sur tout projet de délégation de service public avant que l'Assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation, dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT.

La CCSPL est présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comprend des membres du Comité Syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante. Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, la CCSPL peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Dans ce cadre, en l'absence de disposition fixant le nombre de membres, la CCSPLT serait composée comme suit :

- En qualité de représentants du SIMOUV :
  - o Monsieur le Président ou son représentant ;
  - o 5 délégués syndicaux (5 membres titulaires et 5 membres suppléants).
- En qualité de représentants d'associations locales :
  - o 1 représentant de la Fédération Nationale des Usagers de Transports ;
  - o 1 représentant du Collectif Handicap & Accessibilité pour Tous ;
  - o 1 représentant de l'association Droit au Vélo ;
  - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Valenciennes ;
  - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Denain.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la création ainsi que la composition de la CCSPLT selon les modalités susmentionnées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la création de la CCSPLT selon les modalités suivantes :

- En qualité de représentants du SIMOUV :
  - o Monsieur le Président ou son représentant ;
  - o 5 délégués syndicaux (5 membres titulaires et 5 membres suppléants).
- En qualité de représentants d'associations locales :
  - o 1 représentant de la Fédération Nationale des Usagers de Transports ;
  - o 1 représentant du Collectif Handicap & Accessibilité pour Tous ;
  - o 1 représentant de l'association Droit au Vélo ;
  - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Valenciennes ;
  - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Denain.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, il appartient également au Comité Syndical de désigner les représentants du SIMOUV auprès de la CCSPLT dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Président propose la liste composée des délégués suivants :

<b>Membres titulaires</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV</b>
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
DUFOUR-LEFORT	Régis	Valenciennes Métropole
RYCKELYNCK	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard	La Porte du Hainaut
COMYN	Jean-Paul	La Porte du Hainaut

<b>Membres suppléants</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV</b>
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
GIADZ	Thierry	Valenciennes Métropole
BERRIER	Jean-Roger	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
WARMOES	Eric	La Porte du Hainaut

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner, en qualité de représentants du SIMOUV à la Commission Consultative du Service Public Local de Transport, la liste composée des délégués suivants :

<b>Membres titulaires</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV</b>
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
DUFOUR-LEFORT	Régis	Valenciennes Métropole
RYCKELYNCK	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard	La Porte du Hainaut
COMYN	Jean-Paul	La Porte du Hainaut

<b>Membres suppléants</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV</b>
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
GIADZ	Thierry	Valenciennes Métropole
BERRIER	Jean-Roger	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
WARMOES	Eric	La Porte du Hainaut

**Les modalités de fonctionnement de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport seront précisées dans le cadre de son propre règlement intérieur, qui sera adopté ultérieurement par cette dernière.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le 26 octobre 2020**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président du SIMOUV**

**Guy MARCHANT**  
Zone Industrielle N°4  
B.P.12 - 59170 SAINT GAULVE  
Tél : 03 27 45 21 25  
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : - 6 NOV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.